

## L'Agefiph et Cheops renforcent leur collaboration et accélèrent leurs synergies

Bagneux,  
20 mai 2022

Communiqué de presse

Partenaires historiques, l'Agefiph et Cheops, représentant des Cap emploi, participent activement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et à leur maintien en l'emploi.

Dans une volonté commune d'amplifier l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, les deux organisations ont signé hier, à l'occasion de la présentation des résultats 2021 du réseau des Cap emploi, une nouvelle convention bilatérale pour une durée de 3 ans.

**Christophe Roth, Président de l'Agefiph, se félicite de cette signature :**

« Cette convention est le prolongement naturel de la coopération entre les Cap emploi, Cheops et l'Agefiph. Nous travaillons collectivement pour l'accès et le maintien en l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce nouveau cadre de collaboration entre Cheops et l'Agefiph pose des enjeux et des objectifs clairs pour nous permettre d'œuvrer ensemble, sur le terrain, auprès des personnes, des entreprises et des pouvoirs publics. Il nous engage aussi à mutualiser nos ressources et renforcer l'articulation de nos offres de service pour agir davantage en synergie, ouvrir l'emploi aux personnes en situation de handicap et faire évoluer durablement le taux d'emploi ».

**Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops, confirme la plus-value apportée par la signature de la convention :**

« Dans le cadre du concept d'inclusion, il est indispensable que chaque territoire puisse bénéficier de tous les dispositifs et d'une action coordonnée des différents acteurs au bénéfice des personnes en situation de handicap et des entreprises. La signature nationale de cette convention, entre deux acteurs majeurs et complémentaires du champ de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle, contribue à clarifier un cadre permettant l'amélioration de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, est accentuée la complémentarité entre les OPS et l'Agefiph dans le cadre du rôle et des missions de chacun. Cette signature prouve la maturité de ces acteurs dans l'indispensable mobilisation pour réduire l'écart entre l'insertion des personnes valides et de celles en situation de handicap. »



## Les enjeux prioritaires de la convention Agefiph-Cheops 2022-2024

Le plan d'action associé à cette convention, déclinée en 4 axes complémentaires, vise à **sécuriser les parcours professionnels** des personnes vers et dans l'emploi, **répondre aux besoins des employeurs** et mieux **articuler les offres de services** proposées par les deux signataires.

### 1. Déployer une offre de services simplifiée et réactive

Veiller à l'adaptation des offres de services aux besoins des personnes et des employeurs privés et améliorer son accès et sa mobilisation **au bénéfice du parcours des personnes en situation de handicap**. Concrètement :

- Mettre en œuvre des travaux collaboratifs pour adapter l'offre en s'appuyant sur l'avis des bénéficiaires ;
- Simplifier l'accès et la mobilisation des aides et prestations au travers de leur digitalisation ;
- Co-construire et promouvoir des outils de mesure de la satisfaction des personnes en situation de handicap et des employeurs.

### 2. Améliorer l'accompagnement des employeurs privés

Mieux **articuler les services et l'intervention auprès des entreprises** conformément au protocole national de la convention quinquipartite. Concrètement :

- Décliner de façon opérationnelle ce protocole ;
- Apporter une réponse claire et intégrée aux employeurs, en particulier aux TPE-PME.

### 3. Améliorer la connaissance réciproque des réseaux et leurs enjeux

**Développer des synergies opérationnelles** sur les plans national et régional et **renforcer la connaissance des stratégies et des actions des deux parties prenantes** pour être plus efficient vis-à-vis des personnes en situation de handicap, des entreprises et des acteurs de l'écosystème emploi et handicap.

### 4. Participer de façon réciproque aux chantiers nationaux des deux organisations

Apporter une expertise réciproque et co-produire autour de **trois chantiers prioritaires** :

- Le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- L'évolution des systèmes d'information ;
- L'appui à la professionnalisation des réseaux.

### À PROPOS DE CHEOPS

Cheops (Conseil national Handicap Emploi des Organismes de Placements Spécialisés) représente les OPS, Cap emploi, auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques d'insertion et de maintien des personnes en situation de handicap. Le réseau Cap emploi regroupe 98 structures en France. Les Cap emploi ont deux grandes missions : l'accompagnement dans l'emploi et l'accompagnement vers l'emploi. Ces missions s'adressent



aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut et aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.

#### **CONTACTS PRESSE**

Martine Savary / [martine@geckotom.com](mailto:martine@geckotom.com)

Carole Poirot / [carole.poirot@cheops-ops.org](mailto:carole.poirot@cheops-ops.org)

#### **A PROPOS DE L'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019). **Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agéfiph](https://twitter.com/Agéfiph)**

#### **CONTACTS PRESSE**

Julie Chaouat / [jchaouat@lebureaudecom.fr](mailto:jchaouat@lebureaudecom.fr) / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) / 06 21 65 41 96